

# DECOUVERTES SUR LES SECTES ET RELIGIONS

**Trimestriel n° 86**

**1<sup>er</sup> juillet 2010**

PAF du numéro : 2,50 €  
Abonnement papier : 10 €  
Abonnement Internet : 3 €.

Editeur : GEMPPPI  
BP 30095  
13192 Marseille Cedex 20.

Tel. 04 91 08 72 22.  
gempipi@wanadoo.fr  
www.gempipi.org

Impression : Cité des  
associations de Marseille.  
Commission paritaire : 73373

Directeur de publication :  
Didier Pachoud.

Reproduction interdite  
Les informations et articles de  
presse repris dans cette  
publication n'engagent que leurs  
auteurs.

---

**G.E.M.P.P.I.**

Groupe d'Etude des  
Mouvements de Pensée en  
vue de la Protection de  
l'Individu

**FÈCRIS**

## **Médecines parallèles et risques sectaires**

**Point de vue du pédopsychiatre  
Pr Marcel Rufo - P 2**

Chef de service de l'unité d'adolescents « Espace  
Arthur » à Marseille

Extraits du colloque national du Samedi 3 octobre 2009 à  
l'hôpital de La Timone - Marseille

### **Revue de presse**

**Béatitudes-** P5  
**Biologie Totale –** P6  
**Catholiques traditionnalistes –** P6  
**Islamisme –** P7  
**Laïcité, sectes et Europe –** P7  
**Légionnaires du Christ –** P8  
**Méditation transcendante –** P9  
**Monflanquin : reclus –** P9  
**Psychothérapeutes -** P10  
**Pyramides –** P10  
**Raël –** P11  
**Santé et sectes –** P11  
Guérisseuse gourou : mort d'un enfant  
Végétaliens : décès d'un enfant, Jeûne extrême  
Marabouts guérisseurs en Afrique : crimes d'enfants  
**Scientologie -** P14  
**Témoins de Jéhovah -** P17

### **Sectes, éthique et santé : expériences partagées - P18**

**Thème et programme du colloque du 2 octobre 2010 et  
programme : ouverture des inscriptions**

*Intervenants :*

- Chantal Dumont, (Miviludes)
- Pascal Lardellier (Université de Bourgogne)
- Nicolas Jaquette (Ex Témoin de Jéhovah)
- Nathalie De Reuck (thérapeutiques sectaires mortelles)
- Myriam Declair (Ex enfant de Dieu)
- Plusieurs victimes de dérives sectaires
- François Marchiani, avocat



# Médecines parallèles et risques sectaires

**Point de vue du pédopsychiatre - Pr Marcel Rufo**

**Chef de service de l'unité d'adolescents « Espace Arthur » à Marseille**

**Extrait du colloque national - Samedi 3 octobre 2009,**

Organisé par le GEMPPI, en partenariat avec l'AP-HM, Le CEREM, l'Espace Ethique Méditerranéen  
A l'hôpital adultes de La Timone - Marseille

## **Guérir de la guérison**

Il y a 20 ans lorsque j'étais interne en médecine ici même à l'hôpital de La Timone, on utilisait des traitements terribles pour les leucémiques. On leur faisait des scarifications dans le dos en les infectant pour relancer leur immunité et ils mourraient de septicémie gravissime ; Le scientisme pose donc question. En attendant la médecine a fait des progrès extraordinaires grâce auxquels on peut maintenant s'intéresser à la prise en charge globale du patient. On risque de dériver de manière sectaire en rendant la médecine responsable de ce progrès. Je défends donc l'idée qu'il faut évaluer ce que les médecines complémentaires apportent de plus. Pourquoi les gens n'auraient ils pas droit à quelque chose de plus, de la poésie, des soins culturels, accompagnant les soins les plus adaptés que l'on doit faire en médecine classique.

## **Les médecines parallèles**

En quoi les médecines parallèles peuvent elles ajouter à la médecine classique ? En psychiatrie comment se fait l'évaluation des psychothérapies d'inspiration psycho dynamique, comportementaliste, cognitive à médiation corporelle ?

On prend une maladie, des bouffées délirantes par exemple chez l'adolescent : on s'aperçoit que le suivi à 3, 8, 10 ou 15 ans fait ressortir que les meilleurs résultats sont obtenus par l'association des neuroleptiques anti-délirants avec une psychothérapie. C'est-à-dire que si l'on donne des médicaments seulement ou que l'on n'a recours à une psychothérapie sans médication, les résultats sont inférieurs. On a là une première piste pour les médecines complémentaires, qui s'avèrent être un appui dans certaines situations, tout en soulignant que les neuroleptiques de seconde génération ne touchent plus le cognitif, n'empêchent pas de réfléchir et ne rendent pas abruti. C'est un succès énorme des capteurs de la sérotonine. Je suis plus circonspect envers les antidépresseurs car ils sont essentiellement administrés par le biais des représentants de laboratoires médicaux qui offrent aux médecins prescripteurs des voyages en Tunisie avec leur copine. Et là, le Prozac, le Temesta, le Tranxène, le Lexomil règnent sans partage. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas un jour où j'arrête les antidépresseurs à des anorexiques. Pourquoi ? Parce que c'est parce qu'elles sont anorexiques à un stade ultime qu'elles sont déprimées et que donc les antidépresseurs ne servent à rien dans ce cas, d'autant plus que si elles sont impulsives et qu'elles alternent anorexie/boulimie, les antidépresseurs favorisent tout simplement leur passage à l'acte suicidaire. Les médecins devraient réfléchir à l'effet placebo des antidépresseurs. 91% des neuroleptiques en France sont prescrits par des médecins généralistes. A-t-on déjà vu un pédopsychiatre opérer une hernie inguinale ? Il y a ici quelque chose d'incohérent.

## **En quoi les religions et la laïcité, qui est une forme de religion pour moi, participent au développement de l'enfant ?**

Les religions sont pour moi des inventions humaines faites pour lutter contre l'idée de mort qui nous obsède tous. On passe notre vie à ne pas penser à notre mort, mais un jour ou l'autre nous y sommes confrontés et l'on est même surpris lorsque ça arrive, comme si on ne le savait pas. Ce qui est intéressant dans les religions, c'est la notion de filiation. 90% des croyants adhèrent à la religion de leur famille. La filiation, c'est l'intégration dans une famille en respectant les histoires familiales au niveau de la religion notamment. Je suis d'origine italienne et mes parents communistes m'envoyaient à la messe en disant que ça pourrait servir. Mais quand je leur racontais ce que l'on m'y enseignait, ça les faisait rire et ils se moquaient de moi. Un enfant qui va bien est religieux, mais sans plus, y compris lorsque la religion est laïque, si c'est celle de la famille. Notons que l'idée de mort chez l'enfant apparaît entre 5 et 7 ans, âges de la catéchèse en général dans les religions. La religion est fortement liée au développement de l'enfant, parce qu'elle appartient au passé, à l'histoire familiale et que s'il n'y a pas de passé, il n'y a pas non plus d'avenir. La religion donne aussi le sentiment d'appartenance à un groupe et inculque des règles de vie et d'intégration communautaire, des données surmoïques transmises par l'éducation. De plus, je sais par expérience que les enfants savent discerner les aspérités ou incohérences religieuses ou laïques de leurs parents sans trop leur en vouloir.

**Pour ce qui est des sectes**, elles gagnent du terrain principalement sur les personnes vulnérables. L'enfant et l'adolescent sont vulnérables s'ils ne réussissent pas leur identification à leurs parents, à leur filiation et les destinent alors à être des gibiers privilégiés pour les sectes qui savent combler le vide ainsi laissé. La secte fait toujours des propositions toutes faites, radicales par opposition à une démarche spirituelle impliquant la réflexion ou la continuation de la religion familiale permettant beaucoup d'accommodements. Les gourous, modèles identificatoires, vont utiliser la moindre fragilité de l'individu pour le manipuler. C'est aussi ce que l'on reproche à certains psychothérapeutes, souvent auto proclamés, qui exacerbent le transfert, la relation amoureuse que le patient a envers le psy. Mais là où le psy est compétent, ce n'est pas dans le transfert, c'est dans le contre transfert, lorsque son patient lui dit : « Je n'ai plus besoin de toi, tu ne me sers plus à rien ». C'est l'art de rendre le patient propriétaire de ses pensées et non de les capter.

### **La différence entre la psychothérapie et la secte.**

La psychothérapie est un jeu de liberté du sujet qui se reconstruit, la secte est quelque chose qui relève de l'emprise où l'on utilise massivement le contre transfert. Pour faire le parallèle avec les religions, par exemple quand je lis les écrits du confesseur de Sainte Catherine de Sienne, j'ai l'impression que la sainte est une véritable malade mentale anorexique dont les stigmates sont des carences protidiques. Si le père Charles de Foucault était exemplaire à certains égards, je suis beaucoup plus dubitatif en ce qui me concerne au sujet de son ascétisme morbide consistant à faire souffrir le corps. En psy optimiste, je préfère que les gens ne souffrent pas et même qu'ils jouissent de la vie et se narcissent. Ce qu'il y a de génial dans les fêtes religieuses (Noël, Ramadan...) c'est ce qui suit. Ce sont les processus de jouissance, de retrouvailles, renforcés parfois par de petites carences, suivies de moments où l'on se rattrape qui sont intéressants. Finalement, on arrive à des images religieuses plus laïques, plus sympathiques. Le gros moine joyeux est plus engageant que le moine maigre, sévère et ascétique. Le pape Jean XXIII attire, Pie XII est plus inquiétant.

## **Les recherches universitaires concernant le développement de l'enfant et les médecines parallèles et la psychothérapie**

En médecine, on apprend des tas de choses qui ne servent à rien. On devrait apprendre un peu plus aux étudiants ce qu'est un médecin, comment un médecin doit se prescrire, plutôt que prescrire. Il

serait bien que des infirmières puissent entrer directement en 3<sup>ème</sup> année de médecine et que l'on ait des étudiants qui aient fait cagne et hypocagne afin qu'on ait des psychiatres qui soient encore un peu « archéopsy » et non pas uniquement TCC (thérapies cognitives et comportementales) et « chimiatriques ». En psychiatrie, il faut laisser une chance à la littérature et pas seulement à la dopaminergie, car l'individu est un sujet. La médecine chinoise a des côtés intéressants. On donne des plantes et si l'on voit des symptômes, le thérapeute envoie vers un vrai médecin à l'hôpital pour soigner. C'est la médecine du bien-être. Pour moi, il n'y a pas d'exclusive. Cependant, il faut être clinicien d'abord et prendre soin d'éliminer avant tout les causes organiques avant de lancer un traitement psychiatrique. Le socle des médecines non conventionnelles et de la médecine classique c'est avant tout la clinique. Dans le projet d'encadrement par l'Etat de la psychothérapie, il sera nécessaire de rejeter les psychothérapeutes séducteurs, car ils ne savent pas ce qu'est la psychothérapie.

### **L'anorexie présentée comme une secte**

Cette idée est évoquée par la fameuse campagne d'affichage de Benetton avec le slogan « L'anorexie ne passera pas par moi », faisant une analogie avec le slogan qui a été utilisé pour le SIDA. Sur l'affiche la jeune femme anorexique qui apparaissait nue, a perdu 5 kg à la suite de cette campagne publicitaire. Son exhibitionnisme a fait qu'elle s'est encore aggravée au niveau de son anorexie. Une étude a été faite concernant cette affiche. Les enfants normaux ont dit qu'elle faisait peur, alors que les anorexiques l'ont trouvée belle. L'anorexie est une maladie de l'image de soi. Ce qui trouble l'image, ce sont les spécialistes sur internet qui se sont emparés de l'image de la maladie. Je pense à Pro-Ana ; ils ont compris que l'anorexie est un trouble de l'image de soi. C'est un site où l'on apprend aux anorexiques à tromper leur médecin. Par exemple on vous dit de boire un litre d'eau juste avant la consultation afin que le médecin croie à une prise de poids. Ceci est dans la droite ligne du livre « Suicide : mode d'emploi », où l'on explique comment mourir. Sur le site internet de Pro-Ana on explique éventuellement comment mourir d'anorexie. Ce que je vois moi, c'est que mes patientes anorexiques disent qu'elles sont trop grosses, mais en réalité le meilleur antidépresseur pour elles c'est de prendre 3 kg. C'est là que les médecines parallèles ou culturelles peuvent me servir à quelque chose. Je suis donc pour que l'université enseigne les médecines parallèles, mais à condition qu'elles ne provoquent aucun retard de diagnostique ou qu'elles ne font pas sombrer dans la pensée magique. En matière de psychosomatique, ce n'est pas le psychisme qui crée la maladie. Il permet de révéler des tendances chromosomiques et constitutives que l'on n'aurait pas repérées si le psychisme ne s'y était pas mis. Par exemple, j'ai une anxiété, j'exprime l'asthme, mais il faut donc d'abord une cause chromosomique pour être asthmatique. C'est pourquoi je suis attaché au concept guérir de la guérison. Tant qu'on n'a pas renoncé à l'ambition de guérir on risque toujours d'en vouloir à celui qui ne se laisse pas guérir. A partir du moment où les médecines parallèles, telles que la sophrologie par exemple, ne sont pas marchandes, charlatanes ou scandaleuses, je pense qu'elles peuvent être intégrées à l'université pour qu'on les utilise en appoint de la médecine classique pour en revenir non plus à une médecine des organes seulement, mais une médecine du sujet.

## **Questions**

### **N'y a-t-il que des personnes fragilisées qui puissent entrer dans les sectes ?**

**Marcel Rufo** : Je parle en pédopsychiatre. Le psychiatre ne voit que des gens vulnérables, pas les gens qui vont bien. 90% des adolescents vont bien, moi je vois une partie des 10 % qui vont mal et qui sont vulnérables. Dans ce contexte, je pense par exemple que Pro-Ana est une secte pour anorexiques. C'est sur une fragilité, un trouble de l'image que Pro-Ana capte sur internet les personnes fragilisées par cette maladie. Mon discours n'est pas totalisateur, je ne parle que de mon métier et de ceux que je rencontre. Je ne suis pas sociologue. J'admets tout à fait que des personnes

pas trop fragiles, mais un tout petit peu quand même, puissent parfois être manipulées et que c'est dangereux de dire que seuls les vulnérables pourraient tomber dans les sectes.

**Ne faut-il pas sécuriser l'offre thérapeutique parallèle, notamment en procédant à une évaluation scientifique, en particulier le reiki \* ?**

**Marcel Rufo** : S'il est vrai que je suis favorable à l'intégration dans l'université des médecines parallèles, cela ne pas jusqu'à accepter l'iridologie ou les marabouts qui font grossir ou maigrir à volonté et rendre toutes les femmes folles de toi. Il y a des choses qu'on ne peut faire. Par contre, ce qu'on pourrait faire, (pour des thérapeutiques non magiques comme la sophrologie) c'est se poser des questions du genre : « Est-ce que la durée de l'hospitalisation a été plus courte et est-ce que le taux de rechutes a baissé avec l'application d'une thérapeutique non conventionnelle ? »

Ceci n'est pas fait pour défendre les escrocs commerciaux. C'est pareil avec la psychothérapie, dès qu'il y a une relation d'argent forte, la suspicion arrive.

*\*Le reiki est un rituel de guérison magique s'inspirant plus ou moins du bouddhisme.*

## Revue de presse

### Béatitudes

#### **Nuages sur l'abbaye de Bonnecombe - Église en Rouergue**

LA DEPECHE / le 16/04/2010. Muriel Gauthier, ancienne membre de la communauté des Béatitudes qui a incité «Pierre-Etienne» à se dénoncer pour actes pédophiles, pousse aujourd'hui un cri de douleur. Dans un texte rendu public, elle met en cause la «campagne de dénigrement» dont elle s'estime victime, témoignages à l'appui. Au-delà de l'appel au secours, elle et les autres occupants de Bonnecombe ne savent plus vers qui se tourner. «On a quitté les Béatitudes, explique-t-elle. Mais ici on est encore cinq. On entretient les locaux et les terrains. On a créé une association pour envisager un avenir à l'abbaye, comme nous y avons été incités. Et aujourd'hui on ne voit rien venir. Nous sommes face à un mur». L'évêché a proposé il y a quelque temps un déménagement du groupe vers un ancien presbytère près d'Entraygues. «Trop petit et en dehors de tout circuit où l'on pourrait développer une activité», estime sœur Gisèle. En coulisses, côté collectivités, certains s'agitent pour monter un projet «culturel et touristique» qui pourrait avoir une cohérence, mais qui écarterait les «gêneurs». Paradoxe et injustice, ceux-là même qui ont permis de protéger des enfants en mettant fin aux agissements d'un ecclésiastique pédophile n'arrivent pas à trouver une nouvelle place dans l'église. «On demande une médiation, on nous la refuse, affirme Muriel. Nous avons un engagement vis-à-vis du Christ et entre nous. Nous cherchons désespérément un évêque qui voudrait bien nous accueillir».

**Lettre ouverte** : Muriel Gauthier écrit aux prêtres et catholiques. «Ma lettre n'a qu'un seul but, celui d'implorer auprès de vous une attitude plus objective quant à la dénonciation de pédophilie que j'ai faite en ce qui concerne Pierre-Etienne Albert (ancien frère de la Communauté des Béatitudes). Force est de constater que bon nombre d'entre vous atteignent ma réputation et non satisfaits de s'arrêter là, exacerbent malheureusement la faiblesse de quelques personnes qui n'hésitent pas à venir à Bonnecombe où je réside pour m'agresser publiquement. Je tiens pour responsables toutes les langues malveillantes qui participent à un acharnement qui a trop duré (...) Comment se fait-il que vous puissiez participer au lynchage d'une personne qui a protégé les enfants ? Qu'y a-t-il de tellement dérangeant pour que vous en arriviez à me faire un procès et à nuire à ma vie sociale et ecclésiale ? Laissez donc la justice rendre son verdict et ayez soin de ne plus m'accabler et m'outrager à cause du dérangeant que vous procure cette douloureuse affaire. (...)Sachez que je n'ai plus l'intention de subir ce que je suis en droit de nommer des « pressions ». Dans le cas contraire je me verrai contrainte de porter ces faits devant la justice.

# Biologie Totale

## La « Biologie totale » au tribunal

Le-Vif / L'EXPRESS (Liège, Belgique) - 18/06/2010. Louis Vliegen, aujourd'hui âgé de 55 ans, tient une énième en 2007 conférence sous le titre ronflant de « psychothérapeute en gestalt avec décodage psychobiologique ». A cette époque, son répondeur le présente comme « le contact de Claude Sabbah en Belgique », un ex-médecin français fort controversé devenu le promoteur très en vue de la « Biologie totale des êtres vivants ». Bien qu'affirmant officiellement le contraire, cette doctrine tend à rejeter la médecine classique, à en croire plusieurs témoignages. Ceux qui la pratiquent invitent par exemple le cancéreux à renoncer à sa chimiothérapie et, pour recouvrer la santé, à résoudre le conflit psychologique qu'ils affirment être l'origine réelle de sa maladie. Ce qui se fait avec l'aide (payante) du thérapeute pratiquant un « décodage psychobiologique », chose qui est censée entraîner la guérison par « déprogrammation » du cancer et d'autres maladies. Certes, personne ne nie l'importance de l'aspect psychosomatique des choses. Mais cette caricature est conspuée par les médecins d'Allemagne, de Belgique, du Canada et de France où elle s'est répandue. Elle vaut aussi à ses adeptes d'être brocardés par des associations luttant contre les sectes, qui parlent de charlatanisme. Car, si la « Biologie totale » ne répond pas à la définition de l'organisation sectaire, le rôle de ses thérapeutes leur semble en revanche coller parfaitement aux pratiques des gourous: abuser de la faiblesse psychologique de personnes fragilisées pour en obtenir des avantages pécuniaires. Bref, ce que Louis Vliegen, assistant social de formation (le titre de psychothérapeute n'est pas protégé ...), ne sait pas en février 2007, c'est qu'il va être inculpé sept mois plus tard pour exercice illégal de l'art de guérir, coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner et escroquerie (sans discontinuer depuis 1993). Le décès d'une dame à Eupen, en 2003, avait déclenché la procédure. Mme Schommers atteinte d'un cancer de l'estomac, s'était abandonnée à Louis Vliegen, privée de thérapie classique sur son conseil (Il le dément), selon ses proches qui avaient déposé plainte. La famille rapportait également que le psychothérapeute disait avoir identifié le conflit psychologique (en l'occurrence, une dispute avec sa défunte belle-mère) soi-disant à l'origine de l'état de la malade. Laquelle allait pourtant de mal en pis. Cependant, même quand ses selles n'étaient plus que sang, Vliegen n'y voyait qu'un symbole, selon les plaignants. Celui que sa patiente « accouchait de son cancer ». Louis Vliegen nie en bloc. Il assure n'avoir jamais prétendu guérir les gens, seulement « les accompagner dans leur aide à la guérison ». Ses quatre autres patients décédés? Cette diabétique privée de traitement? Mme Schommers? Eh bien, soutient-il à la présidente du tribunal, Isabelle Cabus, tout cela serait le fruit de mauvaises interprétations en cascade des patients. Toutefois, énonce-t-il comme pour éloigner le spectre de l'exercice illégal de la médecine, « je ne peux donner de traitement (...), je travaille sur le sens du symptôme et pas sur le symptôme ». Or, dit autrement et même s'il affirme s'en être éloigné, voilà qui ressemble aux fondamentaux de la « Biologie totale ». Bref, on ignore encore si Louis Vliegen a ou non commis ce qu'on lui reproche. Mais on sait déjà qu'il faudra lire le jugement jusqu'entre ses lignes.

## Catholiques traditionalistes

### Un collègue traditionaliste bordelais sanctionné pour carences dans l'enseignement

LA CROIX 07/06/2010. Le rectorat de Bordeaux a mis en demeure jeudi 3 juin les parents d'élèves du collège Don-Bosco-Saint-Projet d'inscrire leurs enfants dans un autre établissement. Une décision prise après la diffusion de l'émission de télévision « Les infiltrés » en caméra cachée. Le rectorat de Bordeaux reproche au collège Don-Bosco-Saint-Projet de ne pas offrir aux enfants les conditions nécessaires à l'acquisition des sept compétences du socle commun de connaissances, comme le prévoit un décret du 5 mars 2009 du Code de l'éducation. Cette école, ouverte en 2005, est une émanation de la paroisse traditionaliste Saint-Éloi. Le 27 avril, l'émission « Les Infiltrés » de France 2, tournée en caméra cachée, montrait des élèves de Saint-Projet tenant des propos racistes. Alertée pendant le tournage, l'administration a décidé d'un premier contrôle le 26 mars dans l'école et le collège. Les inspecteurs ont constaté des « carences graves », notamment « concernant l'enseignement de l'histoire et des sciences du vivant » - À titre d'exemple, le reportage montrait ainsi un professeur d'histoire présentant de Gaulle comme un déserteur. Un rapport exigeant la mise en conformité des enseignements a été adressé à la direction de l'établissement le 14 avril, suivi, le 7 mai, d'une visite de contrôle dans les deux établissements. L'école a été estimée en règle, pas le collège. Le rectorat a donc mis en demeure les parents des collégiens d'inscrire leurs enfants dans un autre établissement. Si les parents refusent de se soumettre, ils encourent jusqu'à six mois de prison

et 7500 € d'amende. Sous couvert d'anonymat, certains parents d'élèves du collège se disent scandalisés et s'estiment victimes de « discrimination anticatholique », y voyant une remise en cause du pluralisme de l'éducation. Début mai, vingt-six familles de parents d'élèves de l'école Saint-Projet ont déposé deux plaintes contre les auteurs et diffuseurs du reportage.

## Islamisme

### **Maltraitements sous le voile : les parents condamnés (vidéo)**

LE PROGRES / 09.06.2010 - Leurs cinq enfants étaient dans une situation d'extrême danger selon les médecins, à cause d'une conception islamique délirante. Baroudi Bouzid, 47 ans, habitant de Givors, a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Lyon à deux ans d'emprisonnement, dont un an ferme et un an avec sursis et mise à l'épreuve, avec une obligation de travail et de soins. Son épouse, Naïma, 50 ans, a été condamnée à un an de prison avec sursis. Ils écoperont aussi d'une interdiction des droits civiques, civils et de famille d'une durée de cinq ans pour le père, de deux ans pour la mère. Les magistrats ont estimé que les parents s'étaient rendus coupables d'une privation de soins particulièrement grave au préjudice de leurs cinq enfants, âgés de 6 à 13 ans au moment des faits, entre 1999 et 2005. L'affaire avait été signalée à l'occasion d'une visite médicale. Le plus petit garçon, alors âgé de 6 ans, présentait la taille d'un enfant d'un an et demi. Malformations, douleurs, retards psychologiques : « Un constat médical effrayant », selon les experts. De multiples interventions de médecins, de services sociaux et de magistrats, ont découvert la situation d'une famille évoluant en vase clos, sous l'autorité d'un père qui appliquait une conception toute personnelle de rigoureux préceptes islamiques. A l'audience, où l'épouse et la fille aînée, devenue majeure, étaient apparues tout de noir voilées de la tête aux pieds, le dossier a dévoilé une dérive familiale d'ordre sectaire plutôt qu'une question purement religieuse. Les enfants évoluaient dans un appartement aux vitres opaques. Ils étaient privés de scolarité, ce qui a d'ailleurs valu au père une condamnation pour « non-respect de l'obligation scolaire ». Les enfants voyaient tellement peu le soleil que les médecins ont diagnostiqué un rachitisme ancien et prononcé. Pour les magistrats, les parents n'ont pas respecté les consignes qui leur avaient été données, notamment un traitement de vitamine D. « Il va falloir expliquer cette décision aux enfants, leur dire qu'ils ont droit d'avoir une religion et de vivre une vie normale, que la justice n'est pas un acharnement contre leurs parents », a commenté Me Béatrice Canton-Debat, avocate partie civile, pour des enfants qui sont désormais placés dans un foyer.

## Laïcité sectes et Europe

### **Délit de blasphème à l'ONU ? Critiquer une secte pourrait devenir un délit**

Scandale de la résolution du conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la diffamation des religions. Lundi 24 mai 2010 par siawi2. L'OIC gagne : le "blasphème" règne sur la laïcité.

Source : Reporters sans frontières, 29 mars 2010. Reporters sans frontières est extrêmement intéressé par une résolution condamnant la "diffamation des religions" que le conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adoptée le 25 mars. Elle a été soumise par le Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence Islamique (OIC). "Sous le prétexte d'essayer de réconcilier liberté d'expression et liberté religieuse, certains états membres établissent un mécanisme dans le seul but d'interdire la critique des religions, en particulier l'islam" dit Reporters sans frontières. "C'est un processus dangereux qui doit être stoppé. Le respect de la liberté d'expression est aussi fondamental que le respect de la liberté religieuse. L'un ne peut pas exister sans l'autre. "La caricature, la liberté artistique, le droit d'opinion et toutes les autres sphères de l'activité intellectuelle qui constituent la liberté d'expression sont mis en danger par cette résolution. Elle aura même le malheureux résultat de restreindre les échanges d'idées entre religions en invoquant la nécessité de les protéger. Sera-t-il possible de faire des débats d'idées dans une religion sans courir le risque d'être accusé de diffamation par le groupe dominant qui cherche à imposer son point de vue ? Le respect de la libre expression et de la démocratisation brille par son absence dans plusieurs pays membres de l'OIC. Ils utilisent des lois sur le blasphème à des fins politiques, afin d'interdire toutes les formes de débat et de renforcer leur autorité. Le journaliste Mohageg Nassab a dû fuir l'Afghanistan parce que son journal, Droits des femmes, a osé appeler à la cessation de la lapidation des femmes. En conséquence, il a été accusé d'insulter l'islam et a été condamné à mort. Les autorités dans beaucoup de pays lancent tout débat sur des problèmes intellectuels ou sociaux comme un débat religieux - une façon pratique d'interdire toute critique de la façon dont ils gouvernent et d'empêcher toute évolution des normes morales. "Ce genre de résolution donne aux gouvernements qui montrent peu de respect

des droits de l'homme plus de possibilités de mener des politiques discriminatoires envers les minorités religieuses, les dissidents et les laïcistes. On peut aussi se demander si les multinationales ne seront pas tentées d'introduire des formes de censure judiciaire pour éviter de violer une résolution internationale... Certains pays du conseil des droits de l'homme ont poussé à l'adoption d'une telle résolution pendant des années" dit l'organisation de la liberté de la presse. "Pour eux, ce n'est que le premier pas. Nous attendons un second brouillon de résolution dans les mois à venir, qui pourrait conduire à un outil exécutoire international pour interdire la diffamation des religions."

Reporters sans frontières est gêné de voir une organisation comme le *Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies* saper sa propre crédibilité. "L'adoption de la résolution sur le blasphème soulève de graves questions sur la crédibilité du Conseil à une époque où l'Iran, un pays qui ne peut donner de leçon à personne sur les droits de l'homme, est candidat à être membre avec de fortes chances d'être accepté. Nous espérons que le conseil ne subira pas le triste sort de son prédécesseur, la Commission des Droits de l'Homme, qui est devenue victime de ses politiques égoïstes et a dû se dissoudre en 2006." L'Irlande a néanmoins adopté une loi en décembre dernier rendant le blasphème punissable d'une amende jusqu'à 25 000 euros. Le code pénal de la Pologne et sa loi de radiodiffusion a exigé depuis plusieurs années que les médias polonais "respectent les valeurs chrétiennes". Les peines pour offense aux sentiments religieux vont d'une amende à 2 ans de prison.

(Traduction GEMPPI BG) - *Outrage at UN Human Rights Council resolution on defamation of religions* - <http://en.rsf.org/human-rights-council-resolution-on-29-03-2010,36856.html>

## **Union Européenne et "Partenaires" confessionnels ou non**

10/04/2010 - <http://www.lalibre.be/actu/international/article/574942/spirituelle-l-europe.html>

Le traité de Lisbonne consacre les Eglises et les organisations non confessionnelles comme "partenaires de dialogue de l'Union". Et leur offre l'opportunité de peser un peu plus sur les processus décisionnels. C'est une nouveauté introduite par le traité de Lisbonne qui est un peu passée inaperçue. Concernées au premier chef, les "*Eglises, associations ou communautés religieuses*", de même que les "*organisations philosophiques et non confessionnelles*", en ont toutefois bien saisi la portée. Pour la Commission des évêques de la Communauté européenne (Comece), l'article 17 est une bénédiction, si l'on ose dire. Dans les rangs humanistes, on est moins enthousiaste. De cet article 17, les mouvements laïques et les obédiences maçonniques ne voulaient pas, lors de la rédaction par la Convention sur l'avenir de l'UE (de février 2002 à juillet 2003) du traité constitutionnel (mort-né), matrice de celui de Lisbonne. Ils ont accepté, comme pis-aller, d'être partenaires de ce dialogue, au même titre que les Eglises. " La partie la plus visible du dialogue entre l'UE et les religions et/ou les organisations non confessionnelles, ce sont les "sommets" annuels, organisés au Parlement européen, sur tel ou tel thème... Plus prosaïquement, lors de la consultation lancée par la Commission sur la réduction des taux de TVA, la Comece a obtenu qu'ils s'appliquent aux couches pour bébés. Et le 24 mars dernier, elle a organisé, avec d'autres Eglises chrétiennes, des organisations syndicales et de la société civile, une journée pour la protection du dimanche comme jour de repos hebdomadaire. Les associations juives et musulmanes ont fait cause commune pour défendre l'abattage rituel alors que la Commission planchait sur une réforme de la législation relative au bien-être des animaux lors de leur mise à mort. L'un des reproches adressés au Bepa par les humanistes est de ne pas jouer le jeu de la transparence sur l'identité de ses interlocuteurs. Qu'en est-il d'associations controversées comme l'Eglise de scientologie, reconnue en tant qu'Eglise dans certains Etats membres, comme l'Espagne, rangée dans la catégorie secte dans d'autres ? "

## **Légionnaires du Christ**

### **Pédophilie: le pape reprend le contrôle des Légionnaires du Christ**

(AFP) 1 mai 2010 – VATICAN - Benoît XVI, confronté aux scandales de pédophilie de la part de prêtres et de religieux en Europe et en Amérique, reprend le contrôle de la congrégation des Légionnaires du Christ dont le fondateur décédé, le prêtre mexicain Marcial Maciel, est accusé d'abus sexuels. L'Eglise a "la ferme volonté d'accompagner et d'aider" la congrégation "sur le chemin de la purification qui l'attend", et Benoît XVI "indiquera prochainement les modalités de cet accompagnement, à commencer par la nomination d'un délégué", a déclaré samedi le Vatican dans un communiqué. Les autres mesures annoncées par le Vatican sont "un rapprochement sincère" avec les "victimes d'abus sexuels et du système de pouvoir mis en place" par le père Maciel, dans et hors l'institution, "une mission d'étude" de ses statuts et une inspection de sa branche laïque "Regnum Christi". "Les comportements très graves et objectivement immoraux" du père Maciel, "confirmés par



des témoignages incontestables, se présentent parfois comme de vrais délits et démontrent une vie sans scrupules ni authentique sentiment religieux", assène le Vatican. Le père Maciel, qui a dirigé avec poigne jusqu'à sa mort l'organisation catholique ultra conservatrice fondée en 1941 à Mexico, a eu une fille d'une liaison cachée, dont la congrégation a reconnu l'existence en 2009. Mort à 87 ans en janvier 2008 aux États-Unis, il est également accusé d'abus sexuels par certains de ses autres enfants présumés et huit anciens séminaristes. Le Vatican souligne aussi que le fondateur avait "créé autour de lui un mécanisme de défense qui l'a rendu inattaquable pendant longtemps". L'équipe dirigeante est démise de fait et va devoir se soumettre entièrement", ajoute-t-il, relevant "une reconnaissance factuelle par le Vatican d'un système complètement mafieux. Présente dans 22 pays, la congrégation revendique 800 prêtres, 2.500 séminaristes, 70.000 membres laïcs et gère 12 universités.

## Méditation transcendantale

### **David Lynch prône la méditation contre la violence dans les écoles de France**

(AFP) 18 avril 2010 - LILLE — Le cinéaste américain David Lynch est venu promouvoir dimanche à Lille la méditation transcendantale pour lutter contre la violence à l'école, une démarche qu'il souhaiterait expérimenter en France dans une dizaine d'établissements scolaires de banlieue. Avant même l'arrivée du réalisateur, sa venue a déclenché une polémique, l'ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes) du Nord/Pas-de-Calais ayant mis en garde contre "ce mouvement controversé et prosélyte", cité comme une secte dans des rapports parlementaires. David Lynch a lancé en 2005 sa "Fondation pour l'éducation basée sur la conscience et la paix dans le monde", qui a depuis fourni près de cinq millions de dollars à des programmes de méditation à l'école, destinés à réduire le stress, favoriser la créativité et l'énergie. Son objectif est de fournir cette opportunité à un million d'élèves dans le monde.

## Monflanquin : reclus

### **Nouvelles mises en examen dans le dossier des reclus de Monflanquin/Oxford**

BORDEAUX, 4 juin 2010 (AFP) - Un homme d'une soixantaine d'années, proche du gourou des anciens reclus de Monflanquin/Oxford, a été mis en examen et écroué vendredi à Bordeaux dans l'enquête sur la séquestration de onze membres d'une famille aristocratique du sud-ouest, a-t-on appris auprès du parquet. Jacques Gonzales - président d'une mystérieuse fondation domicilié au Québec, la Blue light foundation, selon une source proche du dossier - a été interpellé à son domicile parisien en milieu de semaine, avec un autre individu qui pourrait avoir joué un rôle d'exécutant dans le dossier. Le parquet de Bordeaux indique dans son communiqué que la perquisition effectuée au domicile de ce dernier a permis de retrouver "une somme de 34.000 euros" ainsi que "de nombreux objets de valeurs dont des lithographies, des montres de grande valeur, des bouteilles de grands crus de vin, une garde-robe de luxe, une BMW série 6 et une somme de 86.000 euros dans un coffre". M. Gonzales et son complice ont été mis en examen vendredi en fin d'après-midi pour "abus de faiblesse de personne en état de sujétion psychologique ou physique, d'extorsion, d'escroquerie et de blanchiment". Le président de la Blue light foundation fait également l'objet d'une enquête pour "non justification de ressources par une personne en relation habituelle avec l'auteur d'extorsion". Selon une source proche du dossier, Jacques Gonzales, était en relation étroite avec Thierry Tilly, le gourou présumé, qui se présentait comme le fondé de pouvoir de la Blue light foundation. Ce dernier a été interpellé en Suisse en octobre dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen avant d'être mis en examen et incarcéré à Bordeaux. Thierry Tilly, 45 ans, est poursuivi pour escroqueries, abus de faiblesse, extorsion de fonds, séquestration avec actes de torture et barbarie. A l'automne 2001, onze membres de la famille Védrières, âgés alors de 16 à 86 ans, se sont coupés du monde pour vivre reclus dans leur propriété de Monflanquin (Lot-et-Garonne). Ils y resteront jusqu'en 2008, date à laquelle certains des Védrières partent rejoindre M. Tilly à Oxford. Huit membres de cette famille demeuraient toujours sous l'influence de leur gourou malgré l'incarcération de ce dernier. Ils n'ont repris une vie sociale normale qu'après l'intervention d'un avocat des parties civiles. Depuis, ils ont été entendus par le juge d'instruction. En huit ans, les Védrières ont été dépouillés de leurs biens, apparemment au bénéfice de M. Tilly. Le parquet de Bordeaux indique que "les mouvements financiers provenant des infractions commises au préjudice des parties civiles, s'élèvent à 2 millions d'euros" avec notamment la vente du château Martel, la propriété familiale.

# Psychothérapeutes : le décret enfin publié

## La pratique des psychothérapies sera mieux réglementée

LA CROIX, 26/05/2010 - Une formation minimale sera désormais exigée pour toute personne souhaitant user du titre de psychothérapeute. «Cela aura été le plus long de mes combats parlementaires. Pour y parvenir, il aura quand même fallu onze ans et six ministres de la santé... ». Le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, ne cache pas sa satisfaction après la publication, samedi 22 mai au Journal Officiel, d'un décret réglementant l'usage du titre de psychothérapeute. C'est en 1999 que Bernard Accoyer, ORL de formation et alors simple député du RPR, se lance dans ce combat. « À cette époque, j'ai découvert que n'importe qui pouvait s'autoproclamer psychothérapeute et 'soigner', sans la moindre formation ni compétence, des personnes en souffrance », explique-il. En 2004, un premier article de loi est voté, mais en pure perte, faute de décrets d'application. Il faudra le vote, à l'été 2009, de la loi sur l'hôpital et ce décret, pour en finir avec ce feuilleton au long cours. À l'avenir, toute personne souhaitant utiliser le titre de psychothérapeute devra être inscrite sur un registre départemental qui pourra être consulté par les patients. Pour s'y inscrire, elle devra avoir suivi une formation en psychopathologie clinique d'au minimum 400 heures, délivrée dans un établissement public ou privé agréé par les pouvoirs publics. Elle devra également suivre un stage pratique d'une durée minimale de 5 mois. Seront dispensés de cette formation les médecins psychiatres, qui pourront donc automatiquement s'inscrire sur le registre. La situation sera un peu différente pour les psychologues et les psychanalystes. Les psychologues devront suivre deux mois de stage et 150 heures de formation théorique pour les cliniciens et 300 heures pour les non-cliniciens. Quand aux psychanalystes, régulièrement inscrits dans leurs annuaires, ils se verront imposer 200 heures de formation et 2 mois de stage pour utiliser le titre de psychothérapeute. Reste le cas des médecins non-psychiatres. Lors du débat, un certain nombre d'observateurs s'étaient inquiétés du fait qu'au nom de l'omnivalence du diplôme de médecine, n'importe quel praticien, par exemple un généraliste ou un dermatologue, puisse se lancer dans la pratique de la psychothérapie. Les médecins non-psychiatres devront donc suivre 200 heures de formation et 2 mois de stage pour s'inscrire sur le registre. « À nos yeux, c'est notoirement insuffisant. Ce décret va entraîner une déqualification de la psychothérapie et même d'une partie de la psychiatrie », estime le docteur François Kammerer, vice-président de l'association française de psychiatre et du syndicat des psychiatres français. Une certaine souplesse a été prévue pour les professionnels déjà en exercice et pouvant justifier d'au moins cinq ans de la pratique de la psychothérapie. Ils pourront être inscrits sur le registre, par dérogation, après avoir fait valider leur expérience devant une commission composée de psychiatres, de psychanalystes ou de psychologues. « Notre seule volonté est de renforcer le droit des patients et de mettre un terme aux agissements, souvent dangereux ou sectaires, de tous ces psychothérapeutes autoproclamés », assure Bernard Accoyer.

*Règlementation de l'usage du titre de psychothérapeute - J.O n° 185 du 11 août 2004 page 14277  
texte n° 4 - LOI n° 2004-806 du 9 août 2004 - relative à la politique de santé publique  
adoptée le 30 juillet 2004 - Extrait /psychothérapeutes - Article 52*

## Pyramides

### Vente pyramidale - Appel à la vigilance

QUE CHOISIR / 14 juin 2010. Le secrétariat d'État à la consommation a publié un communiqué mettant le public en garde contre des sociétés utilisant un système de vente pyramidale pour promettre à leurs futurs représentants de gagner facilement beaucoup d'argent. Malheureusement, les gains sont rarement à la hauteur des espérances. Devenir riche rapidement et sans trop d'effort, voilà ce que promettent certaines entreprises de vente directe. À les écouter, elles auraient découvert un système de vente « en réseau » qui permettrait à chacun de ses membres de se faire une place au soleil sans trop mouiller leur chemise. Seules conditions pour réussir : payer des droits d'entrée (qui peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros) et inciter ses connaissances à assister à une réunion d'information, en espérant qu'elles aussi intégreront le réseau. Au vu des plaintes et des demandes d'information reçues par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le secrétaire d'État chargé du commerce et de la consommation a décidé de tirer la sonnette d'alarme. Dans un communiqué, Hervé Novelli met en garde les personnes qui seraient tentées de rejoindre ces sociétés, précisant que, contrairement à ce qu'elles affirment, « le réseau d'adhérents est en réalité très difficile à développer » et « les promesses de rémunération

ne sont que très hypothétiques et rarement atteintes ». Au final, nombreux sont ceux à qui l'expérience aura fait perdre plus de temps et d'argent qu'ils n'en auront gagné (1).

(1) *Malgré nos demandes répétées, ni la DGCCRF ni le secrétariat d'État de M. Novelli n'ont accepté de nous donner les noms des sociétés visées. À charge pour le consommateur de faire le tri.*

## Raël

### **Raël : pourvoi rejeté contre Christian Cabus, alors délégué du CCMM Nord - Picardie**

Le journal "Le Parisien", édition de l'Oise, a publié le 30 mai 2007 un article intitulé "il veut vous aider à dire non aux sectes" ! La journaliste citait Raël dans cet article, alors que Christian Cabus avait en fait parlé des "Raéliens", en disant que le risque de pédophilie y était présent, et non de Claude Vorilhon en personne.

#### Chronologie :

- l'article paraît le 30 mai 2007
- 21 août 2007 : Claude Vorilhon dépose plainte pour diffamation contre la journaliste, la propriétaire du Parisien, et Christian Cabus du CCMM.
- 6 février 2008, mise en examen par le juge d'instruction de Senlis (60) pour diffamation envers un particulier (alors que Christian Cabus parlait des Raéliens et non de Raël)
- le procès a lieu le 17 novembre 2008 : tous les cités sont relaxés des faits dénoncés par Vorilhon qui voit donc sa plainte irrecevable dans sa constitution de partie civile, et la bonne foi de toutes les parties sont reconnues.
- Vorilhon fait appel de ce jugement
- 18 juin 2009 : la Cour d'Appel d'Amiens rejette l'appel de Vorilhon et reprend exactement les mêmes termes que le TGI de Senlis.
- Vorilhon, une fois encore, fait appel et renvoie à la Cour de Cassation
- le 30 mars 2010, le Président de la Cour de Cassation, rejette toutes les demandes de Vorilhon, en estimant que les précédents jugements reflètent bien la réalité déjà exprimée par le TGI et la Cour d'Appel.
- Vorilhon n'a pas à ce jour déposé un nouvel appel devant la Cour Européenne. Ce recours est désormais, sauf erreur de notre part, hors délai.

Extraits du jugement : « l'arrêt attaqué...le journal Le Parisien, édition de l'Oise du 30 mai 2007,...une interview de Christian Cabus, délégué régional du Centre de documentation, d'action et d'éducation contre les manipulations mentales (CCMM), laquelle dénonçait l'implantation dans le département de l'Oise de divers mouvements sectaires, notamment du mouvement raélien et contenait la déclaration suivante : « Raël est fortement soupçonné de pédophilie » ;...Claude Vorilhon, se disant Raël, fondateur du mouvement du même nom, a porté plainte...du chef de diffamation publique envers un particulier ...qu'ils précisent encore qu'il est notoire que Claude Vorilhon ne réside pas dans le département de l'Oise, en sorte que la dénomination Raël utilisée par Christian Cabus pour désigner un mouvement présent dans ce département ne pouvait concerner Claude Vorilhon, dit Raël, mais visait le mouvement raélien...il appartient aux juges du fond d'identifier...la personne diffamée ou injuriée et que cette appréciation est souveraine, lorsque, comme en l'espèce, elle repose sur des éléments extrinsèques aux propos incriminés ; D'où il suit que les moyens doivent être écartés et attendu que l'arrêt est régulier en la forme ; rejette le pourvoi ; Dit n'y avoir lieu à application, au profit de Claude Vorilhon, de l'article 618-1 du code de procédure pénale ; Ainsi jugé et prononcé par la Cour de cassation... »

## Santé et sectes

### **Une guérisseuse gourou en détention provisoire - mort d'un mineur**

LINFO.re , 18 juin 2010. Vivienne Beaupréau habitante de Saint-Benoît (Réunion) a été placée en détention provisoire hier. Elle est soupçonnée d'escroquerie, mais surtout d'avoir profité de la vulnérabilité de plusieurs dizaines de personnes. La femme bien connue dans le quartier de Saint-François à Saint-Benoît recevait à domicile bon nombre de personnes croyant à ses pouvoirs de guérisseuse. En contrepartie d'une somme d'argent comprise entre 30 et 40 000 euros, elle procédait à des impositions des mains, ou à des désenvoûtements. Les enquêteurs ont été mis en alerte dès 2007, sur les pratiques douteuses de la femme. Au fil des mois, la guérisseuse s'est transformée en

gourou. Selon le Jir, on compte à ce jour une trentaine d'adeptes de Vivienne Beaupréau. Cette dernière organisait des séances de prières pendant lesquelles, plusieurs personnes devaient se flageller. Les dons en argent étaient pratique courante, mais la femme recevait aussi des dons en nature. Ainsi les enquêteurs ont retrouvé chez elle des meubles, des appareils électroménagers... La femme a été mise en examen pour abus de faiblesse sur personne particulièrement vulnérable. Elle est également accusée de privation de soins sur un mineur de 15 ans par personne ayant autorité, ayant entraîné la mort. Les faits pour cette dernière accusation remontent à 2008. Vivienne Beaupréau avait réussi à convaincre les parents d'un adolescent atteint de mucoviscidose d'arrêter le traitement de leur enfant. Au bout de quelques semaines, l'état de l'enfant s'étant subitement aggravé, le jeune avait dû être hospitalisé d'urgence à l'hôpital Necker. Le garçon décédera. Selon les médecins, la prise du traitement aurait allongé la durée de vie du jeune homme. <http://www.linfo.re/Une-guerisseuse-gourou-en-detention-provisoire>

## **Un couple végétalien devant les assises pour la mort de leur fille**

France INFO 19/10/2010. Louise, 11 mois, est morte il y a deux ans de malnutrition. Ses parents viennent d'être renvoyés devant la cour d'assises de la Somme pour défaut de soins. La justice devra déterminer notamment si le régime alimentaire du couple, strictement végétalien, a causé la mort de l'enfant. Pas de viande, pas de poisson, pas d'œufs. Le régime végétalien interdit toute protéine d'origine animale. Un rythme alimentaire suivi depuis plusieurs années par ce couple de Saint-Maulvis, dans la Somme. Un rythme qu'ils ont imposé de fait à leur fille Louise, puisque l'enfant était alimentée uniquement au sein. Ce régime alimentaire a visiblement entraîné de graves carences chez le bébé, qui ne pesait que 5,7 kg à l'âge de 11 mois, soit 3 kg de moins que la normale. Tombée malade, elle n'aurait pas été soignée correctement. Fin mars 2008, Louise meurt d'une bronchite. L'enquête a depuis montré que la famille vivait également dans des conditions d'hygiène déplorables. La maison n'était pas chauffée et très mal entretenue. Les deux parents, âgés de 39 et 44 ans, sont alors placés en détention provisoire et mis en examen pour "privation de soins ou d'aliments ayant entraîné la mort". Libérés sous contrôle judiciaire, ils ont été renvoyés aujourd'hui devant la cour d'assises de la Somme pour "défaut de soins". Lors du procès, qui n'aura sans doute pas lieu avant la fin de l'année, le couple devrait se défendre de toute maltraitance. "Ils lisaient beaucoup de livres" explique Me Stéphane Daquo, l'avocat de la mère. "Ils privilégiaient les plantes car ils pensaient profondément que c'était bien pur la santé. Ils ont été abusés par un discours bien pensant..."

Le strict végétalisme, dérive sectaire ? Ont-ils été influencés par un certain courant de pensée ? La Miviludes, l'organisme public de lutte contre les sectes, a récemment alerté la population sur les mouvements qui prônent le jeûne ou le strict végétalisme. "Ces approches portées par la vague écologiste et la mouvance new age ont connu un réel succès ces dernières années et sont responsables de nombreuses victimes" explique la Miviludes.

## **Le jeûne extrême dans le viseur des antisectes: "Des gourous profitent de l'affaiblissement physique"**

Par La rédaction du Post - 10/05/2010. Passer sept jours au vert, se nourrir uniquement de bouillons et marcher plusieurs heures par jour, voici la formule des séjours type "Jeûne et randonnée". Ces stages, qui surfent sur les tendances "new age" et "détox", se développent en France. Il suffit de taper les trois mots sur un moteur de recherche pour trouver des dizaines d'offres de séjours.

### Des risques de "dérive sectaire"?

Dans son dernier rapport annuel, la Miviludes, la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, s'est inquiétée de cette mode du jeûne, qu'elle juge propice aux dérives sectaires. Joint par Le Post, Georges Fenech, le président de la Miviludes assimile certains séjours à du "charlatanisme".

### Quelles sont les mises en garde de la Miviludes par rapport à ces séjours de jeûne?

"Nous voulons alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur le fait que certaines personnes, que l'on peut qualifier de gourous, poussent à l'extrême un régime très carencé, associé à un effort physique intensif, le tout sans contrôle médical, pour profiter d'un affaiblissement des capacités physiques et mentales de résistance des participants et inculquer un certain discours."

### Quel est ce discours?

"Il consiste à dire que les maladies, même graves comme le cancer ou le Sida, sont la conséquence de nos modes de vie et que pour en guérir il faut 'purifier' le corps, le 'détoxiner', par le biais d'un jeûne radical. C'est un discours d'influence psychologique, hors de toutes pratiques conventionnelles de médecine. De là peuvent découler des dérives sectaires."

### Pensez-vous qu'il faille éviter tout type de séjour où le jeûne est pratiqué?

"Je ne dit pas qu'il faut tout arrêter. Je dis que lorsqu'on est face à un séjour en groupe, qui dure plusieurs jours, au cours duquel un discours en rupture avec la médecine est inculqué, où il n'y a aucun suivi médical, où on ne mange rien et qui en plus est payant, c'est du charlatanisme! Il y a une recherche de profit évidente. 500 euros par personne pour boire du bouillon, ramené à un groupe de 20, cela rapporte 10.000 euros la semaine aux organisateurs."

### Les organisateurs se défendent

Le discours du président de la Miviludes est réfuté par la Fédération "Jeûne et randonnée". Interrogée par Rue89, sa présidente se dit prête à poursuivre tout propos diffamatoire. "On s'adresse à des gens en bonne santé qui veulent faire une cure de bien-être et de remise en forme. Notre jeûne - de six jours en général - n'est ni thérapeutique ni curatif", explique-t-elle. La présidente de "Jeûne et randonnée" précise que les participants sont encadrés par des guides de randonnée agréés, "qui respectent une charte anti-sectaire".

Jeûner: quels dangers du point de vue de la nutrition?

Quel que soit le cas de figure - séjour ou pas - ne pas manger n'est jamais anodin pour l'organisme.

"Au bout de soixante-douze heures de jeûne, vous faites entrer votre organisme en état de déficit immunitaire", explique le nutritionniste Jean-Michel Cohen, cité par Le Parisien. "Après trois jours, les muscles nobles, les reins, le cœur souffrent," indique le médecin.

Une naturopathe et "coach en intelligence émotionnelle", qui a personnellement expérimenté le jeûne intégral à plusieurs reprises, ne l'utilise pas avec ses clients. Elle explique pourquoi: "Les gens ne respectent pas la façon de le faire et tombent ensuite malades", dit-elle à ServiceVie.com. "Il faut rester couché, être habillé jusqu'au nez 22 h sur 24 h, ne pas lire ni regarder la télévision et rester au repos total," indique la naturopathe, concluant que les bénéfices du jeûne intégral ne sont pas supérieurs à ceux du jeûne partiel.

## **Marabouts et guérisseurs : les sacrifices rituels d'enfants augmentent en Ouganda**

La Presse Canadienne, 14 avril 2010. JINJA, Ouganda — Les sacrifices humains, dont sont particulièrement victimes les enfants, sont à la hausse en Ouganda, où la croyance veut que les remèdes concoctés à partir d'organes génitaux, de nez ou de langues, apporteraient richesse et santé. Quinze enfants et 14 adultes ont été tués lors de meurtres rituels en 2009, contre seulement trois en 2007, selon la police ougandaise. Selon des chiffres non officiels, 154 suspects auraient été arrêtés en 2009, et 50 poursuivis en justice, pour ce type de meurtres rituels. Un rapport du département d'État américain publié en avril révèle que les enfants sont particulièrement visés.

A Jinja, trois cas présumés de sacrifices d'enfants ont été rapportés ces derniers mois. Selon la police, Caroline Aya serait l'une de ces victimes. La fillette de huit ans avait été enlevée en janvier dernier devant sa maison par un voisin et son cadavre retrouvé quelques jours plus tard, la langue coupée. La police ougandaise a mis sur pied, l'année dernière, une force spéciale d'intervention contre les sacrifices humains. Les États-Unis ont investi 500.000 dollars (environ 368.000 euros) dans la formation de 2.000 policiers ougandais chargés d'enquêter sur les délits liés au trafic humain, comme les meurtres rituels. Selon Moses Binoga, chef de cette force spéciale, l'augmentation des sacrifices humains en Ouganda serait liée à la croyance selon laquelle les remèdes à base d'organes humains rendent riche. Croyance qui selon lui est notamment alimentée par la popularité de films violents nigériens, tous basés sur l'histoire d'une famille devenue riche après un sacrifice humain.

Les sacrifices sont une pratique courante chez les guérisseurs traditionnels, ou médecins-sorciers, qui occupent une place privilégiée dans la société ougandaise. "Guérisseur traditionnel détenant des pouvoirs sur les esprits. Résout tous types de problèmes: démons, voleurs, caries dentaires, crises de démence, épilepsie, problèmes sexuels", peut-on ainsi souvent lire sur des pancartes de tradipraticiens se présentant comme « professeur » ou « maître »

Sur quelque 30 personnes poursuivies pour meurtres rituels l'année dernière, aucune n'a encore été condamnée. Il y a un manque de volonté politique pour protéger les enfants. Pour protéger leurs enfants, certains parents recourent à la circoncision ou au piercing, deux pratiques qui les rendent impurs aux yeux des adeptes des sacrifices humains. Les sacrifices humains continuent à être pratiqués dans de nombreux pays comme l'Inde, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, le Gabon et la Tanzanie

# Scientologie

## Turin: perquisition à la Scientologie

Le Figaro - AFP , 20/05/2010. La police italienne a mené aujourd'hui à Turin une perquisition de neuf heures au siège de l'Eglise de Scientologie, soupçonnée d'avoir recueilli et conservé des informations confidentielles sur ses adeptes et ses ennemis, écrit jeudi le quotidien La Stampa. "L'hypothèse de délit est la violation de l'article 100 du code de procédure pénale sur la protection et le traitement des données sensibles, c'est-à-dire concernant la sexualité, les orientations politiques et la santé", affirme le journal dont le siège est à Turin. Trois pièces fermées à clé se trouvant dans le sous-sol de l'Eglise de Scientologie contenaient de nombreux dossiers "sur les adeptes et les +ennemis de Scientologie+ (...) magistrats, policiers, journalistes et membres des familles d'ex-adeptes qui se sont battus pour arracher ces derniers à l'Eglise fondée par Ron Hubbard", ajoute le quotidien du groupe Fiat. "La nature des documents et des dossiers saisis n'est pas connue", reconnaît cependant La Stampa. Il y a deux ans, une Française, Martine Boubliil, soeur d'un membre de l'Eglise de Scientologie en France, avait été découverte par des policiers de Nuoro (Sardaigne), enfermée dans une pièce remplie d'immondices. Retrouvée à demi-nue, elle dormait sur un matelas infesté de vermine, selon la police locale. Quatre Français, une femme et trois hommes, présentés comme des membres de l'Eglise de Scientologie et soupçonnés de l'avoir retenue contre son gré, avaient alors été arrêtés, avant d'être libérés.

## Criminon, filiale de la scientologie, tente d'infiltrer les prisons françaises

ACP (Arpenter le Champ Pénal: c'est une lettre électronique hebdomadaire diffusée par Pierre-Victor Tournier, chercheur au CNRS, démographe, spécialiste de la question pénale.

(Référence ACP 12 avril 2010, <http://arpenter-champ-penal.blogspot.com> )

Du côté des sectes - 17. - J'ai été contacté, à plusieurs reprises, par une association dite « Criminon » dont le président est G.C. Je n'ai évidemment pas donné suite. En effet, son objet est défini ainsi « mettre fin à la récidive [sic] et permettre des vies heureuses » et ce sur la base des ouvrages de Ron Hubbard, fondateur de la scientologie. Criminon a récemment organisé un colloque, le 26 mars, avec l'association « Le chemin du bonheur », présidée par S. M - qui propose des cours gratuits aux personnes détenues -, l'association « d'aide aux victimes d'accident de médicaments » (AAVAM) présidée par Georges-Alexandre Imbert et la « Commission des citoyens pour les droits de l'homme » présidée par Frédéric Grossman qui prétend lutter contre les « abus de la psychiatrie. Ces gens sont bien connus de l'administration pénitentiaire. Une note du 13 juin 2007 avait été diffusée par Claude d'Harcourt, alors directeur de l'administration pénitentiaire, aux directeurs interrégionaux pour mettre en garde les personnels contre leurs agissements à l'égard des personnes détenues et de leurs familles. La note précisait que les cours par correspondance intitulés « Le chemin du bonheur » se présentaient « comme un enseignement visant en fait à créer un lien qui conduira après la libération à une prise de contact avec « l'église de scientologie ».

## Non-lieu définitif pour la Scientologie dans un dossier d'escroquerie

PARIS, 6 avr 2010 (AFP) - La Cour de cassation a rejeté un pourvoi formé par l'Unadfi, une association de lutte contre les sectes, rendant ainsi définitif le non-lieu prononcé en faveur de plusieurs membres de l'Eglise de Scientologie dans un dossier d'escroquerie, a-t-on appris mardi auprès de la Cour. Ouverte en 1989, cette enquête judiciaire visait les faits "d'escroquerie, d'extorsion de fonds et d'exercice illégal de la médecine". Le plaignant à l'origine de la procédure, Juan Esteban Cordero, un jeune pianiste aux parents fortunés avait versé en 1988 plus d'un million de francs (150.000 euros) à l'Eglise de Scientologie. Vingt personnes, dont l'ancien président de l'Eglise de Scientologie Jean-Paul Chapellet et de nombreux cadres de l'organisation, avait été mises en examen. Trois parties civiles avaient fait appel de l'ordonnance de non-lieu mais deux d'entre elles, des personnes physiques, se sont désistées après avoir transigé avec l'Eglise de Scientologie. Seule l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu (Unadfi) avait maintenu son appel. Mais en mars 2009, la cour d'appel avait confirmé le non-lieu et rejeté la constitution de partie civile de l'Unadfi, qui était contestée par la Scientologie. L'Unadfi s'était alors pourvu en cassation. C'est ce pourvoi qui a été rejeté le 30 mars par la Cour. Le 27 octobre, le tribunal correctionnel de Paris a condamné pour "escroquerie en bande organisée" les deux principales structures françaises du mouvement à des amendes de 400.000 et 200.000 euros. La Scientologie a fait appel de ce jugement.

## **Scientologie - SEA ORG / Pressions - avortements - enfants**

SLATE.fr - 15 Juin 2010. La scientologie a voulu la séparer de sa fille à trois reprises : un nouveau scandale au sein de l'Eglise de scientologie relaté par le Tampabay ? Natalie Hagemo, scientologue américaine, avait 19 ans en 1990. Jeune mariée, elle était enceinte de trois mois quand la Sea Org, l'organisation qui se trouve au sommet du système hiérarchique de la Scientologie, a fait pression sur elle pour qu'elle avorte. Pour quelles raisons? Elle explique qu'elle devait tout simplement être en mesure de continuer à travailler au sein de l'organisation. Natalie n'a d'ailleurs rien contre l'avortement et considère que dans certains cas cela se justifie, mais sa grossesse était voulue. Elle a donc décidé de garder son enfant. Lorsque son ventre a commencé à s'arrondir, elle aurait été mise à l'écart par ses collègues. Elle a finalement tenu bon et donné naissance à une petite Shelby. Pour Natalie, rien dans le texte de L. Ron Hubbard, fondateur de la Sea Org, n'est contraire à l'idée de fonder une famille. Pour le porte-parole de l'Eglise, les déclarations d'Hagemo sont fausses. Selon lui, personne n'a fait pression sur elle pour qu'elle avorte. Il ajoute même que la Sea Org ne serait pas hostile aux grossesses. Natalie Hagemo n'en démord pas pour autant. Mais elle n'a pas quitté la scientologie pour autant. Élevée dans la tradition scientologue, elle est rentrée très jeune dans la Sea Org. Elle a d'ailleurs élevé sa fille dans le même esprit. Là-bas, les adolescents sont considérés comme des adultes et montent très vite en grade. Seulement l'affaire ne s'arrête pas là. La scientologie aurait voulu reprendre ses droits sur la jeune Shelby et ce à deux reprises. D'abord en 2004, la jeune fille aurait subi des pressions avant de pouvoir quitter la Sea Org à son tour. Idem en 2009, la scientologie aurait tenté de séparer Shelby de sa famille. Sa mère, souligne l'ironie du sort: « Dans ma tête, je réalisai l'ironie de tout cela. 14 ans plus tard, la Sea Org essaie de tenir éloigné de moi mon enfant alors qu'ils m'avaient poussé à avorter ». Au final, la scientologie aura essayé trois fois de lui prendre sa fille. Trois fois avant que Natalie Hagemo se décide à quitter l'Eglise, en décidant toutefois de rester un membre indépendant. **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**

## **Les conditions de travail à la Sea Org dénoncées par d'ex adeptes**

nouvelobs.com - 06/04/10 - SAN JACINTO, Californie (AP) — Golden Era Productions, une propriété fermée de 200 hectares, à environ 150km de Los Angeles. Ici, environ 400 de membres de la Sea Org, le sommet de la hiérarchie de la Scientologie, travaillent nuit et jour quasi-bénévolement pour diffuser les préceptes du fondateur de la secte, Ron Hubbard. Une structure paramilitaire dont le fonctionnement opaque est révélé par la plainte de deux anciens adeptes aux Etats-Unis. Les plaignants sont Marc Headley et son épouse Claire, échappés en 2005 après plusieurs années d'asservissement. Ils demandent des arriérés de salaire qui pourraient au total atteindre 1 million de dollars chacun (740.000 euros). Ils affirment avoir été traités en esclaves, contraints de travailler jusqu'à 100 heures par semaine sans véritable rémunération, et menacés de travaux forcés en cas de contestation. L'Eglise de scientologie a déjà été poursuivie par d'anciens membres. Mais les experts jugent cette double plainte différente, car elle est la première à exploiter le droit du travail pour remettre en cause le statut d'ordre religieux dont se prévaut l'organisation de Ron Hubbard. Une dénomination qui lui permet de traiter ses membres comme des moines, et donc de les faire travailler sans rémunération ni durée hebdomadaire légale.

L'affaire doit être jugée en novembre à Los Angeles. Marc Headley, 36 ans, fils de scientologues, a rejoint Sea Org à 16 ans, et est entré à Golden Era Productions, situé dans la localité de Hemet, en 1989. Comme les quelque 5.000 autres membres de Sea Org dans le monde, il a signé un contrat le liant pour un milliard d'années à l'organisation et renoncé à tout salaire minimum.

Les membres de Sea Org espèrent grimper dans la hiérarchie de la Scientologie en étudiant les préceptes de son fondateur et en se soumettant à des "auditions" lors desquelles sont utilisés des "e-mètres", appareils censés détecter leurs traumatismes mentaux afin de devenir des "thétans opérants", ces hiérarques de la Scientologie à l'esprit totalement pur. Marc Headley travaillait à confection d'enregistrements sonores et vidéo des enseignements de Ron Hubbard utilisés partout dans le monde par les scientologues pour recruter de nouveaux adeptes. Au total, il dit avoir gagné 29.000 dollars (21.000 euros) en 15 ans, soit l'équivalent de 160 dollars (118 euros) par mois. Dans un entretien téléphonique à l'Associated Press, il a raconté son quotidien à Hemet: horaires de travail interminables, surveillance 24 heures sur 24, appels trois fois par jour pour éviter toute évasion, censure du courrier, projecteurs allumés en permanence sur la propriété... En 2005, il a finalement pu s'enfuir, à moto et au prix d'un accident de la circulation, avec 200 dollars (moins de 150 euros) en poche. Sa femme Linda l'a imité deux semaines plus tard, faussant compagnie, lors d'une visite chez le médecin, à son "jumeau", un autre membre censé surveiller chaque adepte au cours des rares excursions autorisées.

La Scientologie nie tout abus et fait visiter Golden Era Productions, un site qui comprend des dortoirs, un parcours de golf, un grand lac, et d'innombrables chemins. Ses membres sont, selon elle, nourris et logés, reçoivent des soins, une indemnité de 50 dollars (37 euros) par semaine, bénéficient de trois semaines de vacances annuelles en échange de leur dévotion à vie. Et savent où ils mettent les pieds. "Quand vous rejoignez Sea Org, vous vous engagez dans un ordre religieux", souligne Jessica Feschbach, porte-parole de la Scientologie et membre de Sea Org depuis 16 ans. "Vous êtes bénévole. Vous signez un contrat qui dit 'je ne recevrai pas de salaire minimum et je le sais'."

## Plongée au cœur de la scientologie

France Soir - Nico Lacatin 27/05/10 - Dix-huit mois ont été nécessaires à Jean-Claude Deniau et Madeleine Sultan pour mettre à jour les méthodes et les agissements de la puissante organisation. Reportage « *Scientologie, la vérité sur un mensonge* » diffusé sur France 2, mars 2010)

Y pénétrer est très facile, selon Jean-Claude Deniau. « *Il existe des antennes dans les grandes villes du monde entier et même sur Internet. Il suffit de répondre une fois à un questionnaire pour recevoir des prospectus et des invitations.* » Cet engrenage, Didier, sorte de témoin infiltré, le raconte dans le film. « *J'ai rempli un simple test de personnalité en 2006 puis j'ai reçu des courriers pendant trois ans. En 2009, j'ai fini par me rendre à l'Eglise de scientologie de Paris et j'ai été fort bien accueilli.* » Les caméras recueillent son témoignage au fil de son parcours, de ses hésitations à son intégration dans le mouvement. « *Au départ, la scientologie est très séduisante, reprend Jean-Claude Deniau. Des gens peuvent même y trouver leur compte. C'est après deux ou trois mois que les premières dérives apparaissent.* »

Maria Pia Gardini, une riche héritière italienne, raconte comment tout a basculé. C'était en 1985. Pour reprendre contact avec sa fille, qui se droguait et avait été prise en charge par des scientologues, elle a poussé les portes d'une Eglise de scientologie. Pendant de longues heures, malgré ses réticences, elle s'est confiée à un auditeur. Elle lui a parlé de la mort de son père. Elle a pleuré. « *Mais à la fin, je me sentais bien* », dit-elle à présent. L'Italienne va rapidement intégrer le mouvement et en gravir tous les échelons, jusqu'à devenir cadre.

« *En quelques années, l'Eglise de scientologie m'a pris plus de 1,2 million d'euros* », déplore-t-elle. Mais ce n'est pas le plus grave. L'ex-cadre explique encore le calvaire que peuvent subir les membres qui désobéissent. « *On appelle ça les RPF. Il s'agit de longues journées d'un travail ingrat, de 6 heures à minuit, avec seulement une demi-heure de pause pendant laquelle les punis mangent des restes. Ils se retrouvent déshumanisés.* » D'autres encore vivent dans les sous-sols des sièges ou « *doivent courir en plein désert autour d'un bâton* ».

« *La scientologie est une pompe à fric. Le but est de tirer de l'argent aux gens, de vider leurs comptes en banque*, reprend Jean-Charles Deniau. *Je ne pense pas qu'un grand manitou s'en mette plein les poches. L'argent tourne en circuit fermé, est réintégré dans d'autres églises, sert à faire du prosélytisme, publier des livres, des DVD, faire des conférences et des congrès...* »

Depuis quelques années, de nombreuses polémiques éclatent dans le monde entier. « *Le plus hallucinant, c'est la purification, se désole Jean-Charles Deniau. Les adeptes, dont des enfants et des jeunes ados, passent quatre heures dans un sauna en se gavant de vitamines !* » Des « *vitamines* » en doses astronomiques, fabriquées et facturées par... l'Eglise de scientologie. A l'automne dernier, l'Eglise de scientologie était poursuivie en France pour escroquerie en bande organisée. Si le mouvement n'a été ni dissout ni interdit, il a cependant été condamné pour la première fois en tant que personne morale à une amende de 600.000 €. « *Ce jugement est relativement modéré du fait que la scientologie a déclaré que les faits étaient anciens (1998) et que depuis elle avait changé. Ce qui est faux. Je ne suis pas convaincu que l'interdiction serait idéale car elle ne l'empêcherait pas de réapparaître sous une forme clandestine. Là, on peut au moins suivre ses agissements.* » Contacté par France-Soir, le service de presse de l'Eglise n'a pas donné suite à notre appel.

## Nice: enquête pour "blanchiment" contre un ancien responsable de la scientologie

NICE, 29 juin 2010 (AFP) *Faisant suite à l'article du PARISIEN de ce jour* - Un ancien responsable de la scientologie dans le sud de la France a été mis en examen en début de mois pour blanchiment et travail dissimulé à Nice, pour avoir proposé à des entreprises des montages fiscaux qui pourraient être illégaux, selon une source judiciaire. L'homme, âgé de 53 ans, a été mis en examen pour "blanchiment" et "travail dissimulé", et remis en liberté contre le paiement d'une caution de 25.000 euros, selon une source proche du dossier, confirmant une information du "Parisien". Selon la source judiciaire, le suspect est soupçonné d'avoir proposé à "plusieurs dizaines de sociétés" d'échapper à leurs obligations fiscales en France en montant des sociétés fictives dans des paradis fiscaux. Parmi



ces sociétés se trouveraient des entreprises appartenant à des scientologues. Le suspect aurait aussi acheté des cours auprès de la scientologie, pour un montant qui n'a pas été précisé. Mais, selon la source judiciaire, la police judiciaire de Nice chargée du dossier n'enquête pas sur une affaire de financement de la scientologie mais bien sur "du financier et du fiscal pur". "On travaille sur un expert en fraude fiscale, qui se trouve être scientologue", a confirmé une source policière. Selon une source proche de l'Eglise de scientologie, le suspect serait un ancien directeur des centres de dianétique de Nice, Marseille et La Haye, condamné en 1999 pour escroquerie par le tribunal correctionnel de Marseille avec quatre autres scientologues. L'homme n'a plus aucune responsabilité dans l'Eglise depuis lors, ce qui ne l'empêche pas d'être scientologue "en temps que simple paroissien", selon cette source.

## Témoins de Jéhovah

### Un père en colère

Radio-Canada - 16 juin 2010 - Lawrence Hughes, un père de Calgary, demande au Barreau du Haut-Canada de sévir contre deux avocats qui défendaient sa fille malade. Le père de l'adolescente morte de la leucémie en 2002 s'est adressé à la presse devant l'édifice du Barreau, au centre-ville de Toronto. Les avocats ontariens David Gnam et Shane Brady ont recommandé à Bethany Hughes, 17 ans, de refuser des transfusions de sang pour respecter les croyances des Témoins de Jéhovah. M. Hughes allègue que les avocats qui ont recommandé à sa fille de refuser les transfusions sanguines sont des meurtriers. Il demande au Barreau du Haut-Canada leur retire leur droit de pratique. MM. Gnam et Brady ont défendu Bethany Hughes durant les derniers mois de sa vie. Le père de l'adolescente pense qu'ils n'ont pas agi dans l'intérêt de sa fille, mais plutôt dans celui du groupe religieux auquel ils appartenaient. Les deux avocats sont eux-mêmes témoins de Jéhovah et leurs bureaux sont situés dans l'édifice du groupe. Plus tôt cette année, la Cour suprême du Canada a statué que les avocats ne peuvent pas être poursuivis en justice pour conflit d'intérêts la Cour ayant reconnu que les avocats ont le droit d'avoir leurs propres idées religieuses. Lawrence Hughes espère que le Barreau interprétera la situation autrement, mais il affirme être sans nouvelle de la corporation professionnelle depuis qu'il a porté plainte il y a 4 ans.

### Charline Delporte, une vie consacrée aux victimes des sectes

La Voix du Nord 20.06.10 - Ceux qui la connaissent soulignent son dynamisme. Elle a reçu, vendredi, la médaille de chevalier de la Légion d'honneur. Charline Delporte, présidente de l'Association de défense des familles et des individus (ADFI) Nord - Pas-de-Calais - Picardie, est engagée depuis vingt ans dans l'aide aux victimes des sectes et à leurs proches. Elle-même a connu la souffrance de voir sa fille privée de sa libre pensée. Celle-ci, aujourd'hui âgée de 40 ans, est sortie il y a trois ans de l'emprise du mouvement auquel elle appartenait, les Témoins de Jéhovah (\*). « Je suis fière qu'elle ait réussi à s'en sortir et qu'elle soit désormais insérée dans la vie professionnelle », affirme Charline Delporte. « Tout individu de tout âge peut être un jour victime », prévient-elle. Le livre qu'elle a écrit en 1995 avec l'aide d'une journaliste, *Gourous, rendez-lui sa liberté*, devrait bientôt s'étoffer : elle compte y ajouter quelques chapitres, « concluant que notre fille a trouvé sa propre liberté ».

(\*) Les Témoins de Jéhovah ont notamment été mentionnés en France parmi les mouvements sectaires par la commission d'enquête parlementaire sur les sectes de 1995.

### Un ado, témoin de Jéhovah, refuse une transfusion et meurt en Angleterre

7sur7.BE newsletter 18.05.10. Au Royaume-Uni, Joshua McAuley, un garçon de 15 ans témoin de Jéhovah est décédé après avoir refusé une transfusion sanguine qu'il devait subir suite à un accident selon le Daily Mail. Le garçon a été heurté par une voiture. Sa vie était en danger suite à de graves blessures aux pieds et à l'abdomen. Le garçon est resté conscient, mais a perdu beaucoup de sang. Un hélicoptère a amené la victime à l'hôpital pour une transfusion sanguine, ce que le garçon a refusé. Les Témoins de Jéhovah croient que le sang est sacré, et que les transfusions sanguines sont interdites par la Bible. McAuley est décédé six heures plus tard. Au Royaume-Uni, une loi stipule que les médecins doivent vérifier si un enfant de moins de 16 ans est apte à refuser ou non une intervention sans l'autorisation des parents ou sans qu'ils le sachent. Apparemment, les médecins ont jugé le garçon apte. McAuley a tenu bon malgré les implorations du personnel soignant. Selon les membres de sa congrégation, Joshua McAuley n'a cessé de répéter: "pas de sang, pas de sang, pas

de sang" quand il été transporté à l'hôpital de Birmingham. On ne sait pas clairement si ses parents étaient présents.

# **Sectes, éthique et santé : expériences partagées**

**Colloque national - Samedi 2 octobre 2010**

**Ouverture des inscriptions**

A l'Espace Ethique Méditerranéen\* Hôpital adultes de La Timone  
264, rue St Pierre 13005 Marseille

**Organisé par :**

**Le GEMPPI\*\*** – Groupe d'Etude des mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu

**En partenariat avec :** L'Espace Ethique Méditerranéen\*, Le CEREM (Centre d'Etude et de Recherche en Ethique Médicale), L'Assistance publique Hôpitaux de Marseille (AP-HM), Et le soutien du Conseil Général des Bouches du Rhône

**Le but de ce colloque est de prévenir et d'armer nos concitoyens contre les "prédateurs" spirituels en les informant, en les initiant à certaines subtilités et aux aspects sournois des différentes formes de dérives sectaires actuelles prenant de trompeuses formes pseudo-scientifiques, pseudo-médicales et humanistes.**

Chaque conférence sera suivie d'un débat avec les participants. Les conférences et les débats seront publiées sur Internet, écrites et audio-visuelles et éventuellement retransmises à la télévision. Les participants renoncent à tous droits sur leur image et leur propos.

9h00 à 9h15 : **Accueil, présentation de la journée par le président du GEMPPI, puis introduction par le Directeur de l'hôpital de La Timone**

9h15 à 10h15 : **La protection des publics fragiles : les actions de prévention de la Miviludes. Dr Chantal DUMONT**, conseiller santé à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (la Miviludes dépend du Premier Ministre). [www.miviludes.gouv.fr](http://www.miviludes.gouv.fr)

10h15 à 11h15 : **« Gourous relationnels... Les pseudo-théoriciens du décodage du non-verbal, nouvelles dérives sectaires ? » Pascal LARDELLIER**, Professeur des Universités (Université de Bourgogne), chercheur au CIMEOS/LIMSIC et essayiste. Auteur de « Arrêtez de décoder. Pour en finir avec les gourous de la communication », éditions de l'Hèbe, 2008 .

11h15 à 12h15: **Un invité surprise**

13h45 à 14h30 : **Méthode Hamer, décodage biologique, psychogénéalogie... : les risques.** **Nathalie DE REUCK**, journaliste, co-auteur avec Philippe Dutilleul documentariste à la RTBF de « *On a tué ma mère !* ». Ed. Buchet Chastel, 2010 - ISBN 9782283024188

14h30-15h15 : **Les enfants chez les témoins de Jéhovah: un ex adepte témoigne.** **Nicolas JAQUETTE**, auteur de « *Nicolas, 25 ans, rescapé des Témoins de Jéhovah* ». Editions Balland 2009

15h15 – 16h00 : **Le degré zéro du respect de l'individu, sous l'apparence d'une généreuse spiritualité : une rescapée de la secte des Enfants de Dieu témoigne.** **Myriam DECLAIR** auteur de "*De l'Enfer à l'Endroit: j'ai passé 10 ans dans une secte*". Ed. Ourania, 2008. [www.myriamdeclair.org](http://www.myriamdeclair.org)

16h00 – 17h00 : **Parole libre à des victimes de dérives sectaires et de thérapies holistiques et spiritualistes.** (Plusieurs témoignages, veuillez nous contacter si vous souhaitez témoigner - Déjà inscrits : Mireille victime d'une secte bouddhique, Mohammed victime de l'islamisme)

17h00 -17h15 : **Conclusion juridique de François MARCHIANI, vice président du GEMPPI** (Avocat au barreau de Marseille)

**Entrée gratuite, mais inscription obligatoire auprès du GEMPPI, dans la limite des places disponibles** (Coordonnées ci-après) :

**\*\* GEMPPI** BP 30095 13192 Marseille Cedex 20 - Tel/fax : 04 91 08 72 22  
Portable : 06 76 01 94 95 - Courriel : [gemppi@wanadoo.fr](mailto:gemppi@wanadoo.fr) - [www.gemppi.org](http://www.gemppi.org)

\* Site de l'Espace Ethique Méditerranéen : <http://www.ap-hm.fr/ethiq/fr/site/accueil.asp>

# A QUOI SERT-IL D'ADHERER AU GEMPPI ?

Etre adhérent, c'est être inscrit dans notre répertoire (confidentiel). Ceci met ainsi les adhérents en position de recevoir des informations les intéressant personnellement et **de bénéficier le cas échéant du suivi d'une affaire pour laquelle ils ont saisi le GEMPPI** et d'être informés sur les activités et programmes d'action du GEMPPI.

Outre les moyens supplémentaires que cela procure, une adhésion sert tout d'abord à donner du poids et de la représentativité à notre association et à ses actions. Si 3000 adhérents nous soutiennent pour nos buts, nos prises de positions et actions, ceci est pris en considération et avec sérieux par les décideurs de tous niveaux bien mieux qu'il si nous ne sommes qu'une poignée. Votre adhésion, même minimale ou symbolique au GEMPPI est donc un moyen efficace de soutenir, pérenniser et faire gagner la cause du GEMPPI.

## ADHESIONS

- Bienfaiteur : à partir de 30 €
- Soutien : à partir de 16 €
- Sympathisant : à partir de 3 €.
- Membre actif : 10 € (prendre contact avec nous, possibilité de participer à nos activités)

## ABONNEMENT A NOTRE BULLETIN TRIMESTRIEL

« **Découvertes sur les sectes et religions** », le bulletin trimestriel du GEMPPI. Depuis sa création, plus de 80 dossiers ont été publiés. (De 16 à 32 pages selon les numéros) contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de 10 € sur support papier ou 3 € par Internet.

**Contenu** : Revues de presse et dossiers sur les dérives sectaires et thérapeutiques holistiques et les NMR. Informations sur les activités du GEMPPI

**Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPI » en joignant vos coordonnées (Adresse, email, téléphone...)**

GEMPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20.

[www.gemppi.org](http://www.gemppi.org)

Tel. 04 91 08 72 22

Courriel : [gemppi@wanadoo.fr](mailto:gemppi@wanadoo.fr)

***Pour que nous puissions continuer à publier notre bulletin trimestriel et donner du poids à nos avis et à nos actions à tous les niveaux, il est essentiel que vous persévériez dans votre engagement à nos côtés.***

***Par avance, nous vous remercions***